

4



## Reclassement des PMA

Tissage de paniers en rotin à Mandalay (Myanmar).

La sortie de la catégorie des PMA marque une étape importante dans le parcours de développement d'un pays. Toutefois, la suppression progressive des mesures de soutien international associées au statut de PMA pourrait poser des difficultés aux pays reclassés qui cherchent à continuer de s'intégrer dans l'économie mondiale. L'un des objectifs primordiaux du Programme d'action d'Istanbul (2011-2020) était de permettre à la moitié des PMA de remplir les conditions requises pour sortir de la catégorie d'ici la fin de la décennie (voir le tableau 1).

Entre 2011 et 2020, quatre PMA ont été retirés de la liste (voir la figure 6). Seize PMA se trouvent actuellement à différentes étapes du processus de reclassement. Il s'agit des pays suivants : Angola, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Comores, Djibouti, Îles Salomon, Kiribati, Myanmar, Népal, RDP lao, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Timor Leste, Tuvalu et Zambie.

La sortie de la catégorie des PMA est un sujet qui a également pris de l'ampleur à l'OMC ces dernières années. En 2017, dans une déclaration ministérielle présentée à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, les PMA ont demandé que des actions positives soient menées en ce qui concerne le retrait des pays de la liste des PMA.<sup>1</sup> Le Groupe des PMA de l'OMC a par la suite présenté plusieurs propositions relatives à la sortie de la catégorie des PMA à divers organes de l'OMC. Le retrait de la liste des PMA est une des grandes

priorités du Groupe des PMA de l'OMC pour la douzième Conférence ministérielle de l'OMC.

En novembre 2020 le Groupe des PMA de l'OMC a présenté un projet de décision ministérielle sur les difficultés liées au commerce et la voie à suivre afin de mettre en place à l'OMC un mécanisme pour une transition sans heurts.<sup>2</sup> Les principaux éléments sont notamment la prorogation pendant 12 ans des dispositions relatives au traitement spécial et différencié propres aux PMA et l'élimination progressive des préférences commerciales réservées aux PMA sur 12 ans.

En octobre 2021, le Groupe des PMA de l'OMC a présenté une communication tenant compte des vues exprimées par les Membres sur différents aspects de sa proposition de 2020. Cette dernière communication constitue un arrangement provisoire en vertu duquel les PMA encouragent leurs partenaires commerciaux à proroger pendant une certaine période les préférences réservées aux PMA en

16

Seize PMA se trouvent actuellement à différentes étapes du processus de reclassement.

**Tableau 1 Critères de reclassement des PMA, 2021**

Revenu national brut (RNB) par habitant	Indice du capital humain (ICH)	Indice de vulnérabilité économique (IVE)
1 222 \$EU Revenu seulement : 2 444 \$EU	66 ou plus	32 ou moins

Source : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA) (2021).

Note : Un PMA peut prétendre à sortir de la catégorie des PMA: i) s'il remplit deux des trois critères de reclassement, ou ii) si son revenu par habitant atteint le double du seuil de revenu fixé pour le retrait de la liste des PMA. Les critères de reclassement doivent être atteints pendant deux examens consécutifs pour qu'un pays fasse l'objet d'une recommandation de reclassement.

**Figure 6** Pays retirés de la liste des PMA entre 2011 et 2020



Source : Comité des politiques de développement de l'ONU et OMC.

Note : Les pays suivants ont notamment été retirés de la liste des PMA avant 2011 : Botswana (1994) et Cabo Verde (2007).

faveur des pays retirés de la liste. Les PMA collaborent activement avec les Membres de l'OMC pour parvenir à un résultat concernant le retrait de la liste des PMA, y compris en vue de soutenir un reclassement sans heurts et durable.

Le Secrétariat de l'OMC, en collaboration avec le CIR, aide les PMA à comprendre le mieux possible les difficultés commerciales liées au reclassement des PMA, en réponse à une demande spécifique du

Groupe des PMA de l'OMC. Les résultats de ces travaux ont été résumés dans deux rapports sur les incidences commerciales de la sortie de la catégorie des PMA. Il ressort des rapports que les incidences commerciales de la perte du statut de PMA sont différentes pour chaque pays en fonction de tout un ensemble de facteurs tels que la structure des exportations, l'utilisation des préférences commerciales propres aux PMA et les modalités d'accession du pays à l'OMC.

Confection de vêtements à Dhaka (Bangladesh).





Il ressort également des rapports que les difficultés commerciales en lien avec le reclassement sont liées, entre autres, à la perte des préférences commerciales propres aux PMA et à la réduction des flexibilités dans la mise en œuvre des règles de l'OMC, en particulier dans des domaines comme les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), les subventions à l'exportation de produits non agricoles et l'agriculture.

En parallèle, il est également souligné dans les rapports que l'OMC dispose de mécanismes qui pourraient être utilisés par les pays sortant de la catégorie des PMA pour faire face aux difficultés liées à la mise en œuvre.

En outre, il se dégage du rapport que la sortie de la catégorie des PMA n'aurait pas d'incidence significative sur les perspectives de l'aide publique au développement pour les PMA étant donné que les partenaires de développement tiennent compte d'un ensemble de considérations différentes et pas seulement du statut de PMA lorsqu'ils décident de l'attribution de l'aide.

L'OMC a également collaboré avec des entités de l'ONU pour soutenir les pays sortant de la catégorie des PMA, notamment en participant à l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le soutien au reclassement des PMA présidée par le Bureau du Haut Représentant de l'ONU pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'en entreprenant des études sectorielles conjointes pour évaluer les effets du reclassement.

En partenariat avec d'autres entités de l'ONU, le Secrétariat de l'OMC organise une activité consacrée au reclassement des PMA à l'occasion de la cinquième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés afin de partager les dernières analyses fondées sur des données probantes concernant le reclassement des PMA dans le but de mieux aider les PMA à prendre des décisions politiques éclairées.

---

## La sortie de la catégorie des PMA est un sujet qui a pris de l'ampleur à l'OMC ces dernières années

Depuis le début de la pandémie de COVID 19, les effets de la COVID 19 en termes de commerce et de santé sur la sortie de la catégorie des PMA ont également été analysés. Les résultats ont mis en évidence que plusieurs facteurs clés ont influé sur l'évolution économique des PMA pendant la pandémie, à savoir, une forte dépendance vis à vis de quelques produits de base et du tourisme, des capacités numériques limitées et la rigidité de la chaîne d'approvisionnement.

---

<sup>1</sup> Les ministres du commerce des PMA ont demandé à leurs partenaires commerciaux d'accorder les préférences propres à la catégorie des PMA, ainsi que le traitement spécial et différencié (TDS) spécifique aux PMA aux pays récemment retirés de la liste pendant un délai correspondant à l'état de développement du pays concerné. Les ministres du commerce des PMA ont également demandé la mise en place d'une période de transition pour les PMA et les pays récemment retirés de la liste dans le cadre des négociations menées à l'OMC sur les subventions à la pêche. En outre, ils ont également demandé que les Membres de l'OMC incluent les pays récemment retirés de la liste des PMA parmi les Membres visés à l'annexe VII b) de l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires.

<sup>2</sup> Voir le document officiel de l'OMC WT/GC/W/807.